


FINANCEMENT À PARTIR DE 0% JUSQU'À 84 MOIS
Sur modèles 2019 sélectionnés

OBTENEZ JUSQU'À 1500\$ DE PRIME DES FÊTES EN ARGENT*
Sur modèles 2019 sélectionnés (Le rabais de 1 500 \$ s'applique aux modèles Altima 2015)


COWANSVILLE NISSAN

Publié le 12 décembre 2015 à 05h00 | Mis à jour le 12 décembre 2015 à 05h00

Respect des bandes riveraines: de gros problèmes en milieu urbain



L'inspection des rives a permis de découvrir des champs agricoles où des animaux avaient accès à des cours d'eau, ce qui est interdit.
photo fournie par la MRC Brome-Missisquoi



Michel Laliberté

La Voix de l'Est

(Cowansville) Les propriétaires de terrains longeant des cours d'eau en milieu urbain peinent à respecter les largeurs minimales requises pour les bandes riveraines, selon une analyse menée cette année pour la MRC Brome-Missisquoi. Elle démontre aussi que les agriculteurs ont beaucoup de travail à faire pour se conformer aux règlements.

Les bandes riveraines en milieu urbain ont été inspectées sur 421 propriétés dans les 21 municipalités de la MRC. Du lot, 113 étaient dépourvues de bandes riveraines et 130 en avaient une de moins de trois mètres. C'est donc dire que 57,7 % des propriétés étaient en infraction relativement à la réglementation exigeant une bande riveraine de trois mètres et plus.

Les problèmes sont criants à Dunham, où la moyenne des bandes riveraines en milieu urbain est de 1,4 mètre, à Pike-River (1,51 mètre), Sutton (1,7 m), à Stanbridge-East (1,91 m) et à Farnham (2,79 m).

Les statistiques pour le secteur de la villégiature ne sont pas reluisantes compte tenu de l'étendue des terrains concernés. Ainsi, des 807 propriétés visitées, 92 n'avaient aucune bande riveraine et 155 en avaient de moins de trois mètres.

Les municipalités doivent elles aussi améliorer leur bilan. Des 65 terrains leur appartenant le long de cours d'eau, dix ne comptent aucune bande riveraine et 13 en ont de moins de trois mètres. Les municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge-East et Stanbridge-Station sont en infraction.

Finalement, des 69 terrains en secteur commercial inspectés, 11 n'ont aucune bande riveraine et 24 en ont une de moins de trois mètres.

Encore l'agriculture

Les statistiques inscrites dans le rapport de la MRC ne permettent pas de déterminer combien de propriétés agricoles respectent les règles minimales. L'approche utilisée par les auteurs a consisté à faire la moyenne des largeurs des bandes riveraines par propriété (un agriculteur peut détenir plusieurs propriétés). Des 1857 propriétés identifiées, on y apprend que 55 % d'entre elles ont des bandes riveraines conformes, c'est -à-dire de trois mètres et plus.

Mais cette statistique devra être revue à la baisse en 2017 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme pour les bandes riveraines dans la MRC. Celle-ci sera de deux mètres à partir du haut du talus. La mesure présentement utilisée est de trois mètres à partir de la haute ligne des eaux. Cette approche est contestée puisque plusieurs y donnent une interprétation différente.

En appliquant cette nouvelle norme, le taux de conformité des bandes riveraines pour les propriétés agricoles visitées cette année tombe à 45,7 %, souligne l'étude.

En terme de longueur des rives problématiques en milieu agricole, 337,2 kilomètres de celles-ci auront des bandes riveraines non conformes.

Le travail d'inspection a également permis d'identifier des espèces envahissantes. Des roseaux communs et des renouées japonaises ont été trouvés à quelques endroits.

C'est la deuxième année que la MRC inspecte les bandes riveraines sur son territoire. Cette année, 620,8 kilomètres de rives sur 1500 propriétés ont été sillonnés. En 2014, les agents de bandes riveraines ont inspecté 1058 propriétés.

Le reste du travail sera complété l'année prochaine, a dit Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion de l'eau de la MRC.

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)